

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-302

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1109249-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	N° 2025-302

BORDEAUX - Economie sociale et solidaire - Aide à l'investissement immobilier à l'association Les Petites Cantines Bordeaux pour son projet d'aménagement de locaux - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association Les Petites Cantines Bordeaux

L'association Les Petites Cantines Bordeaux s'attache à lutter contre les phénomènes d'isolement et d'anonymat dans les villes, et à promouvoir l'alimentation durable.

La mission de ces cantines de quartier est de permettre à des habitants de différentes générations et parcours de vie de s'asseoir à la même table, pour tisser des relations de proximité et permettre aux citoyens d'expérimenter le plaisir de manger équilibré, sain et durable.

L'alimentation durable est ainsi placée au service de la création de lien social.

Les trois valeurs fondatrices de l'association sont la simplicité, la proximité et l'entrepreneuriat social.

Créée en 2022, l'association a mené depuis 2024 des discussions avec Bordeaux Euratlantique et le bailleur social Domofrance afin de s'installer au sein du quartier de Deschamps-Belvédère sur Bordeaux.

L'association a recruté le futur responsable de cantine qui débutera sa mission fin juillet 2025 et l'ouverture du restaurant de quartier solidaire est prévue en septembre 2025.

Présentation du projet d'investissement de l'association Les Petites Cantines Bordeaux

L'association a récupéré les clés du local fin avril 2025 auprès du bailleur Domofrance, dans lequel des travaux débuteront mi-mai 2025, coordonnés par un maître d'œuvre.

Le local, d'une superficie de 140 m², a été livré clos et couvert ; les postes d'aménagement de l'intérieur ont été laissés à la charge de l'occupant du lieu.

Les investissements portent donc sur différents postes :

- mission de maîtrise d'œuvre et bureau de contrôle, architecte (conception des plans, déclaration des travaux, consultation des entreprises, assistance au contrat de travaux, préparation et suivi de du chantier),
- plâtrerie, menuiserie, faux-plafond, peinture, faïences, sols,
- plomberie, Électricité, VMC,
- conception et pose d'une cuisine semi-professionnelle (seuls la menuiserie sur-mesure et le plan de travail en inox sont considérés comme éligibles dans le cadre de cette demande).

Bordeaux Métropole est sollicitée pour une aide à l'investissement immobilier à travers sa politique ESS, via notamment l'axe prioritaire de la feuille de route ESS 2022-2026 sur l'économie de proximité.

Plan d'investissement de l'opération immobilière en 2025

Emplois	En € TTC	Ressources	En € TTC	%
Investissements éligibles	148 031	Autofinancement	2 875	1,39%
Installations et travaux	115 276			
Aménagements	15 008	Aides publiques		
Honoraires MOE	17 747	Région (aide à la création et développement)	17 850	8,57%
Investissements non éligibles		Département (budget participatif 2025)	10 000	4,80%
Mobilier, matériel	60 194	Bordeaux Métropole	35 000	16,81%
		Ville de Bordeaux (Financez demain)	6 000	2,88%
		Autres		
		Fondations	125 000	60,03%
		Financement participatif	11 500	5,52%
Total (en €)	208 225	Total (en €)	208 225	100%

Le budget global de l'opération est de 208 225 € toutes taxes comprises (TTC). Néanmoins la base des coûts éligibles retenue par Bordeaux Métropole est de **148 031 € TTC**. La subvention sollicitée auprès de Bordeaux Métropole à hauteur de **35 000 €** équivaut donc à **23,64%** du montant toutes taxes comprises total estimé des coûts éligibles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L5217-2, L1611-4 et L1511-3 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU le Schéma de Développement Economique Métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

VU la Feuille de route relative à l'Economie sociale et solidaire métropolitaine adoptée en Conseil de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2022,

VU la demande formulée par l'organisme n° 2025-00559 pour le développement économique,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'association Les Petites Cantines Bordeaux contribue à créer sur le territoire métropolitain une offre de services aux citoyens, correspondant aux axes de soutien de la feuille de route ESS métropolitaine, notamment sur l'économie de proximité,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 35 000 € en investissement en faveur de l'association Les Petites Cantines Bordeaux en 2025 pour l'aménagement de son local,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes d'investissement sur le budget principal de l'exercice 2025, chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------